

Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau Du 14 décembre 2023

Le jeudi 14 décembre 2023, à 14h30, dans le salon d'honneur de la mairie de Gravelines, sous la présidence de M. RINGOT, s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa.

Membres de la CLE présents :

- M. Bertrand RINGOT, Maire de Gravelines, Président de la Commission Locale de l'Eau,
- M. Thierry ROUZE, Maire de Polincove, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau,
- M. Gérard GRONDEL, Maire de Saint-Pierre Brouck,
- M. Guy PRUVOST, Maire de Brouckerque,
- M. Jean-Pierre LEFEBVRE, Adjoint au maire de Hoymille,
- M. Bruno DEMILLY, Maire de Campagne-lès-Guines,
- M. Jean-Marie LOUCHEZ, Conseiller municipal d'Audruicq,
- M. Jacques André DELACRE, Représentant du SYMVAHEM,
- M. Christian DELASSUS, Représentant de l'Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Denis MEENS, PNR Caps et Marais d'Opale,
- M. Hubert VANDERBEKEN, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais,
- M. Bernard CALOONE, Union des Wateringues du Nord Pas -de Calais,
- Mme Jocelyne CADET, FDAAPPMA 62,
- M. Michel MARIETTE, ADELE - France Nature Environnement HdF,
- Mme Sylvie BARBON-LEROY, Société « Lyonnaise des Eaux » (SUEZ),
- M. Laurent LEJEUNE, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement HdF,
- Mme Adeline DEFACHELLES, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Nord,
- M. Benoit ANQUEZ, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas-de-Calais,
- Mme Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- M. Arnaud HAGNERE, Conservatoire du Littoral,
- M. David LEFRANC, Grand Port Maritime de Dunkerque.

Participants non-membres de la CLE

- Mme Fanny SERRET, Communauté Urbaine de Dunkerque,
- M. Bertrand BODDAERT, Chambre d'Agriculture Hdf,
- M. Thibaut DECHERF, Union des Wateringues 59
- M. Philippe PARENT, Institution Intercommunale des Wateringues,
- Mme Frédérique BARBET, Institution Intercommunale des Wateringues,
- Mme Amélie DENGLOS, Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Thomas PRUVOST, Institution Intercommunale des Wateringues.

Membres de la CLE excusés

- Mme Marie LERMYTTE-BAVAY, Conseil Régional des Hauts-de-France,
- M. David BAILLEUL, Maire de Coudekerque-Branche,
- M. Jean-Paul VASSEUR, Maire de Tournehem-sur-la-Hem,
- Mme. Fabienne POIX, DRAAF HdF,
- M. Laurent MAZOUNI, Adjoint au maire de Dunkerque,
- M. Bernard DELALIN, Maire de Nielles-les-Calais,
- M. Alexandre RIVENET, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais,
- M. Julien LUTTUN, Fédération des chasseurs du Nord,

21 présents + 6 pouvoirs = 27 membres présents ou représentés -> Quorum non atteint (36)

Pièces annexes :

Diaporama

Ordre du jour :

- Présentation des avis rendus par la CLE,
- Relevé des discussions de la réunion Inter-SAGE du 19 octobre,
- Avancement de la démarche d'inventaire et de caractérisation des zones humides,
- Avancement de la rédaction des cahiers des charges pour la révision du SAGE,
- Retour d'expérience sur la crue du mois de novembre 2023.

Introduction :

M. RINGOT remercie les participants pour le temps accordé à cette troisième réunion de CLE de l'année 2023. Il rappelle le contexte particulier de cette instance, au regard des inondations qui ont touché le territoire durant le mois de novembre. Il précise l'investissement de l'Institution Intercommunale des Wateringues qui, en cette fin d'année chargée, a animé une commission canaux, un COPIL PEP et la réunion de CLE de ce jour. **M. RINGOT** présente ensuite l'ordre du jour de la réunion et insiste sur l'investissement de la cellule d'animation du SAGE à réaliser l'inventaire des zones humides.

Présentation des avis rendus par la CLE :

Il y a eu peu de demande d'avis pour le second semestre 2023. Deux avis favorables concernent la mise à jour des PLU de Calais et de Marck. Le troisième avis concerne un rapport de compatibilité du PDPG 59 (Plan de Gestion Piscicole, émis par la fédération de pêche) avec le SAGE, favorable également.

M. RINGOT rappelle que la CLE est régulièrement sollicitée pour rendre des avis concernant les impacts potentiels des projets souhaitant s'installer sur le territoire. Si le projet en question ne respecte pas les prescriptions du SAGE, la CLE peut émettre un avis défavorable.

Relevé des discussions menées dans le cadre de la Réunion InterSAGE du 19 octobre 2023

En l'absence de Compte-Rendu validé à ce jour, il s'agit d'un relevé des discussions menées le 19 octobre 2023. Ont donc été évoqués les sujets suivants :

- Les interrogations futures concernant la disponibilité de la ressource en eau (Potable et Industrielle), face à l'augmentation de l'activité sur le Dunkerquois,
- L'encadrement de l'irrigation dans le cadre des prélèvements en eau de surface, et le souhait d'une communication conjointe concernant la vigilance sécheresse,
- Le besoin de mise à jour du protocole de gestion du canal à grand Gabarit, pour la prise en compte de l'étiage, et de l'influence du Canal Seine-Nord.

M. RINGOT rappelle l'importance des relations entre l'Audomarois et le Delta de l'Aa, au sujet de l'eau potable et de l'eau industrielle. Il précise que les efforts menés sur le Dunkerquois permettront d'augmenter l'activité du secteur, sans pour autant peser un poids supplémentaire sur la ressource en eau.

M. MARIETTE s'interroge sur l'impact du Canal Seine Nord Europe, notamment sur la ressource en eau.

M. PRUVOST indique que les membres de la Commission InterSAGE ont émis les mêmes interrogations et que, à l'heure actuelle, il y a encore peu d'informations sur le sujet. Un courrier de demande d'informations à destination du Préfet est en projet.

Point d'avancement concernant la démarche de caractérisation des Zones Humides :

Mme DENGLOS relate l'avancement de la démarche zones humides. Depuis la dernière réunion de CLE, la cellule d'animation du SAGE a rencontré de nouvelles communes, aussi bien individuellement qu'à l'échelle de l'EPCI. Concernant la méthodologie de prélocalisation, il a fallu adapter les méthodologies déjà existantes aux caractéristiques du territoire. Cette méthodologie adaptée est chronophage et un temps

considérable a dû être consacré à la photo-interpretation. La prélocalisation servira de base de travail et devra être affinée lors des rencontres à venir avec les acteurs de terrains, puis lors de la phase de caractérisation et de catégorisation. C'est seulement après que le travail pourra être validé en CLE sous forme de pré-listes, à partir du second trimestre 2024.

Mme LEFEVRE demande si, dans le cadre de la validation de la pré-liste du territoire du GPMD en mars 2022, la note argumentative de la méthodologie GPMD, telle que demandée par l'avis de la CLE du 18 mai 2022, est disponible et si elle a été validée.

M. LEFRANC pense que cette note a été produite. Il rappelle que le GPMD a été précurseur dans le cadre de la mise en compatibilité avec les dispositions du SDAGE sur la thématique des zones humides.

Mme BARBET précise qu'il n'y a pas d'antagonisme entre la méthodologie employée pour les zones humides du GPMD et le travail mené sur le reste du territoire.

M. RINGOT précise que le travail sera délibéré à l'échelle de chaque commune et suggère qu'un courrier soit rédigé par les maires, attestant de leur accord avec le travail d'inventaire et de catégorisation.

M. LEFEBVRE demande si le travail mené par le passé a été conservé, et quelles sont les différences entre l'inventaire des zones humides de 2007 et le travail actuel. Il souhaite comprendre la différence entre le travail mené par le SAGE et les inventaires menés par les pétitionnaires dans le cadre de projets.

M. PRUVOST précise que l'inventaire de 2007 n'a pas été repris comme donnée d'entrée dans la prélocalisation car ce dernier repose sur un travail antérieur à l'arrêté du 24 juin 2008 (qui précise les critères de définition des zones humides). En revanche, lors des rencontres avec les communes, cette carte a bien servi de base de discussion. Les informations obtenues ont permis d'affiner la phase de photo-interpretation. **M. PRUVOST** rappelle que l'inventaire des zones humides mené par le SAGE est une démarche à l'échelle des 100km² du SAGE du Delta, et n'affranchit pas un pétitionnaire ou porteur de projet de réaliser des sondages pédologiques et une étude de définition des zones humides. Il demeure de la responsabilité du porteur de projet, quel qu'il soit, de prouver le caractère humide du site devant accueillir un projet, auquel cas il conviendra d'appliquer la séquence ERC.

M. DELASSUS demande si un détournement sera bien mis en place autour des exploitations agricoles. Il constate également que beaucoup de communes ne sont pas encore rencontrées et s'inquiète de commencer la phase 2 des rencontres sur certaines communes alors que d'autres n'ont pas encore été rencontrées en phase préliminaire. Il rappelle que ces rencontres préliminaires sont bénéfiques, autant pour le SAGE, que pour les communes.

Mme BARBET confirme le détournement des exploitations agricoles.

M. DELACRE s'interroge sur le détournement des exploitations déjà identifiées en zones humides en 2007.

Mme DENGLOS indique que le travail de 2007 n'étant pas repris en données d'entrées, les exploitations agricoles identifiées en zone humide lors du travail précédent sont bel et bien détournées. Elle ajoute que le travail de prélocalisation actuellement en cours exclut déjà les exploitations agricoles.

M. RINGOT conclut que la démarche est lancée et que tout le monde doit se donner les moyens de la réussite, à savoir un inventaire validé et accepté de tous. Il rappelle que, à l'échelle du bassin Artois-Picardie, le Delta de l'Aa est en retard sur ses voisins.

Présentation des cahiers des charges pour la révision du SAGE

3 cahiers des charges sont en cours de rédaction et concernent :

- La maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'étude HMUC (Hydrologie-Milieus-Usages-Climat) devant servir à établir des volumes disponibles en eau potable et une répartition par usages,
- La réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE dans le cadre de sa révision,
- L'assistance juridique nécessaire à la bonne rédaction des règles et des dispositions du PAGD.

L'avancement de ces cahiers des charges a été perturbé par la mobilisation des agents sur le terrain lors des crues du mois de novembre. Une précision est faite sur l'étude HMUC afin d'illustrer l'hétérogénéité du territoire et justifier l'intérêt de répartir cette étude en deux lots.

Mme BARBET précise que sur les secteurs non productifs (nappe des sables) l'étude permettra de comprendre les problématiques de salinités rencontrées localement sur le territoire, ainsi que les pressions et impacts sur le biseau salé.

Avancement des commissions thématiques

M. PRUVOST précise qu'il dispose de la quasi-totalité des fiches réponse des participants aux commissions thématiques et que ces dernières seront lancées en début d'année 2024.

La première des commissions sera celle dédiée à la révision afin de mettre en place la trame qui sera suivie pour l'ensemble des commissions et de caler dans le temps, le suivi qui sera effectué pour assurer les délais.

Retour d'expérience sur les crues du mois de novembre

M. PARENT et **Mme BARBET** effectuent un rappel du fonctionnement du territoire des wateringues. Ils précisent que, en plus d'une forte pluviométrie, le territoire a souffert de mauvaises conditions de marées (faible coefficient + surcote) rendant l'évacuation des eaux en écoulement gravitaire difficile. Les volumes pompés et renvoyés à la mer pour le mois de novembre représentent 200 Mm³, et les volumes écoulés gravitairement sont équivalents. **M. PARENT** indique que les équipements de l'IIW ont fonctionné au maximum de leur capacité et en continu pendant toute la période. Se pose aujourd'hui la question du financement de l'électricité, nécessaire au bon fonctionnement des pompes, dont la facture ne va pas tarder à arriver. Une augmentation du budget de fonctionnement de l'IIW a d'ailleurs été proposée aux EPCI afin d'anticiper les dépenses énergétiques indispensables.

M. LEFRANC indique que le fonctionnement des pompes sur la station de Mardyck et l'influence des volumes rejetés dans les bassins maritimes gérés par le port n'est pas négligeable.

M. CALOONE identifie la même problématique pour les sections que l'IIW. Il indique que les pompes sont vieillissantes mais qu'elles ont tourné 24h/24, en étant parfois suppléées par des pompes de location, sur prise de force tracteur. Selon lui, plus de 15% de nos recettes ont été dépensés pour ces locations, sans même parler d'électricité. Il indique que pour la 3^{ème} section de Wateringues du Nord, la problématique des bassins versants amonts qui ne contribuent pas au budget de la section ne rend pas la chose aisée.

M. GRONDEL indique que sur son secteur, les stations ont tourné aussi en continu. Seule 1 pompe est tombée en panne à Holque.

Conclusion

M. RINGOT remercie les présents pour leur disponibilité, ainsi que la cellule d'animation pour le travail réalisé et souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

La prochaine réunion de CLE se déroulera le 14 mars à 15h30 en mairie de Gravelines.